

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2014\_0210

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de  
**NOISIEL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt six septembre, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 17 septembre 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VACHEZ, Maire de Noisiel**

**PRESENTS** : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, MME DODOTE, M. MEYER, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH, M TIENG, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOCHNIAK, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M MAYOULOU NIAMBA, MME MONIER, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ, M KAPLAN,, M. KRZEWSKI

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES**

Monsieur SANCHEZ	qui a donné pouvoir à Madame NAKACH
Madame NEDJARI	qui a donné pouvoir à Madame TROQUIER
Madame CAMARA NDOMBELE	qui a donné pouvoir à Monsieur BARDET
Monsieur MYA NJIKE	qui a donné pouvoir à Monsieur MEYER
Madame VICTOR	qui a donné pouvoir à Monsieur BEAULIEU
Monsieur TEBALDINI	qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN
Madame THIRON	qui a donné pouvoir à Monsieur DRAMÉ

**ETAIENT ABSENTS**

Madame PELLICOLI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Marcus DRAME

Point n° 7 : Conventions de financement entre le Département de Seine et Marne et la Commune de Noisiel, pour la crèche collective, la crèche familiale et le multi accueil

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20140926-DEL2014\_0210\_2-DE

- suite DEL2014\_

0210

portant sur les conventions de financement entre le département de Seine et Marne et la Commune de Noisiel, pour la crèche collective, la crèche familiale et le multi accueil

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Général de Seine et Marne, dans le cadre de sa politique de soutien aux modes d'accueil de la petite enfance, attribue des subventions de fonctionnement en faveur des structures seine-et-marnaises d'accueil des jeunes enfants,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer des conventions de financement définissant et encadrant les modalités de versement desdites subventions,

**CONSIDÉRANT** que la commune de Noisiel dispose d'une crèche collective, d'une crèche familiale et d'un multi accueil,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la Commission Petite enfance, Famille, Santé du 18 septembre 2014,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du Bureau Municipal du 15 septembre 2014,

**ENTENDU** l'exposé de Madame Annyck DODOTE, Maire-Adjointe chargée de la Petite Enfance, de la Famille et de la Santé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** les conventions de financement entre le Département de Seine et Marne et la Commune de Noisiel pour la crèche collective, la crèche familiale et le multi accueil ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions, tous les documents afférents, ainsi que les avenants à venir se rapportant aux conventions ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à percevoir les subventions prévues dans le cadre des conventions précitées.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

*D. Vachez*

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le  
Publié le 30 SEP. 2014

~~26 SEP. 2014~~

30 SEP. 2014

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20140926-DEL2014\_0210\_2-DE